

<http://lipietz.net/Discours-des-Verts-au-Parlement-europeen-5>

Pérou

Discours des Verts au Parlement européen

- Député européen (Verts, France) - Amérique latine - Pérou -



Publication date: jeudi 15 juin 2000

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Monsieur le Président, chers collègues, les Verts avaient souhaité que la résolution commune de notre Assemblée affirme explicitement l'illégalité de l'élection de M. Fujimori à la présidence du Pérou et demande l'organisation de nouvelles élections.

La résolution commune qui va vous être proposée, à laquelle les Verts ne se sont pas associés, se contente de relever les irrégularités et de conclure que celles-ci mettent en question la légitimité de cette élection. Nous avons donc affaire à une déclaration beaucoup plus faible que celle que nous avons souhaitée.

Nous déplorons d'abord le choix de termes aussi prudents. Je vous rappelle tout de même que les conditions de cette élection, en tout cas du deuxième tour, étaient tellement désastreuses que le candidat d'opposition s'était retiré, ainsi que tous les observateurs internationaux. Dans ces conditions, avant même l'élection, on pouvait diagnostiquer que celle-ci n'était pas valable. Après l'élection, bien évidemment, le pouvoir de M. Fujimori a cru pouvoir arguer que, puisque son candidat avait obtenu plus de 51 %, il fallait en conclure que, même en l'absence d'opposition, ce vote était valable. Or, le décompte des votes a fait apparaître, dans de nombreuses régions, un surplus de votes théoriques par rapport au premier tour, ce qui est totalement impossible, étant donné qu'il n'y avait plus de candidats d'opposition. Ce survote était de l'ordre de 20 % dans certains endroits. Donc, non seulement il n'y avait pas d'opposition, mais il a même fallu la fraude pour obtenir les 51 % !

Ces constatations devraient conduire le Parlement européen à proclamer l'illégalité de l'élection de M. Fujimori et donc à appeler à de nouvelles élections, et non pas se contenter d'en questionner la légitimité. Nous n'allons pas, contrairement au cas du Paraguay, en faire une raison pour voter contre la résolution. Nous sommes prêts à nous joindre à la résolution commune des autres groupes, à condition, toutefois, que deux points soient introduits.

Nous sommes d'accord avec ce que dit M. Salafranca, sur le conditionnement de l'aide de l'Union européenne à l'envoi au Pérou d'une mission du Parlement européen sur les droits de l'homme. Toutefois, cela nous paraît insuffisant, car dès aujourd'hui, et depuis l'élection en réalité, des démonstrations militaires et des mesures d'intimidation sont prises contre la population qui clame sa rage contre cette élection, invalide à ses yeux. Nous demandons donc qu'un petit amendement soit rajouté, qui condamne l'emploi de l'intimidation contre la population péruvienne. Cette condamnation n'est assortie d'aucune menace particulière, et en ce qui concerne la conditionnalité de l'aide de l'Union européenne, nous nous rallions volontiers à la formulation qu'a avancée M. Salafranca.

Le second amendement que nous proposons, en revanche, est une sorte de rattrapage sur la question de la légalité. Vous savez que l'Organisation des États Américains va plus loin que ce qui semble être la motion commune du Parlement européen, puisque cette organisation offre elle-même de proposer une procédure de sortie démocratique de la crise politique dans laquelle le Pérou s'est enlisé avec cette affaire. Nous proposons simplement au Parlement d'approuver les efforts actuels de l'Organisation des États américains pour trouver une voie de sortie légale et pacifique à la crise.

Voilà les deux amendements qui nous permettraient de nous rallier tout simplement à la proposition de résolution commune.

Alain Lipietz (Verts-ALE)

Voir la [présentation](#) de la situation.